

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

Extrait du registre des décisions du Bureau

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	Marc BERARD	Xavier De PAREDES	
		Alain LACASSAGNE	Maud CASCINO	
	Sud Pays Basque	Marie-Christine DAGUERRE-ELIZONDO		
		Ramuntxo GOYHETCHE		
		Hervé MAUROU		
	Errobi	Bruno CARRERE		
	Nive-Adour	Vianney CIER		
		Jérôme HARGUINDEGUY		
	Pays de Hasparren	Arño GASTAMBIDE		
		Gilles HARAN		
	Amikuze	Peio ETCHEBER		
		Jean-Claude MAILHARIN		
	Garazi-Baïgorry	Jean-Marc OÇAFRAIN		
		Daniel ITHURBURUA		
Soule Xiberoa	Xabi ELGART			
	Jean-Pierre IRIART			
Iholdy-Ostibarre	André LARRALDE	Xalbat GOYTY		
Pays de Bidache	Thierry AIMÉ			
C.de communes du Seignanx	Gilles PEYNOCHE	Isabelle DUFAU		

Absents : Marc LABÈGUERIE et Félix NOBLIA.

Date d'envoi de la convocation : 06/09/2024 Membres du Bureau en exercice : 25 Membres du Bureau présents : 18 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 18

Le Bureau syndical s'est réuni à Itxassou (Salle Sanoki), le 12 septembre 2024 à 18h30, sur invitation du Président, Marc BERARD, en date du 6 septembre 2024.

Président de séance : Marc BERARD

Décision n°2024-25 – Avis sur le projet de modification n°18 du PLU de Bayonne

Le Syndicat Mixte du SCoT a été sollicité par la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 22 juillet 2024, en tant que Personne Publique Associée, sur la modification n°18 du PLU de BAYONNE.

L'examen des procédures d'urbanisme en cours et l'exercice du rôle de PPA constituent pour le Syndicat des moyens importants de s'assurer que chaque projet contribue effectivement à la mise en œuvre des orientations du SCoT en vigueur ; c'est également l'occasion d'y intégrer les réflexions du SCoT Pays Basque & Seignanx en cours d'élaboration.

Le Bureau syndical a pris connaissance avec intérêt et attention du projet de PLU, en présence de Monsieur Alain LACASSAGNE, adjoint au Maire de Bayonne en charge de l'aménagement, urbanisme et habitat.

Cette modification concerne en particulier :

- **le renouvellement urbain**

La modification doit permettre le projet urbain de démolition/reconstruction du quartier de la Citadelle (quartier d'habitat social qui compte aujourd'hui près de 240 logements construits dans les années 50 et connaissant aujourd'hui des fragilités structurelles). Le projet entend construire près de 500 logements dont 60% de logements sociaux minimum.

Les études sont portées par Habitat Sud Atlantic, les objectifs du projet sont :

- « - la diversité des publics par la mixité sociale (60% de logements sociaux minimum),
- la qualité de vie dans les logements (bioclimatiques),
- la préservation des arbres sains et des lisières de grande qualité,
- des services et commerces de proximité,
- des espaces publics apaisés et végétalisés... » (p.3 du rapport de présentation joint).

Les stationnements seront positionnés sous les bâtiments afin de créer des espaces publics en surface. Les bâtiments sont prévus en R+5.

L'îlot « Maubec/Grenet » sur le carrefour Matras aura un traitement spécifique pour faire transition avec les tissus urbains environnants.

Le projet sera traduit règlementairement dans le PLU pour la création d'un secteur UBg.

Afin de connaître avec plus de précisions le projet, celui-ci sera présenté en séance.

- **la production d'énergies renouvelables**

Des dispositions sont intégrées afin de mieux conditionner l'implantation de panneaux photovoltaïques.

« **En construction neuve comme sur construction existantes, les capteurs solaires sous forme de panneaux sont soit implantés au sol, en toiture ou sur toiture-terrasse, de préférence sur bâtiment annexe. L'intégration de panneaux solaires devra se faire en respectant l'harmonie du bâtiment et les perspectives paysagères dans lequel ils s'inscrivent : ainsi, des prescriptions particulières pourront être apportées (modalités d'intégration, d'implantation, teinte, répartition, ...).** » (p.38 du rapport de présentation joint).

L'AVIS DU BUREAU DU SCoT

Pour les élus syndicaux, la puissance publique doit jouer un rôle décisif dans l'impulsion et la mise en œuvre de projets ambitieux, en poussant systématiquement les qualités sociales, écologiques et climatiques des projets qu'elle accompagne.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (Monsieur Alain LACASSAGNE est sorti durant l'intégralité des débats et du vote) :

- ➔ EMET UN AVIS FAVORABLE SUR LA MODIFICATION DU PLU DE BAYONNE ASSORTI D'UNE RECOMMANDATION concernant les installations photovoltaïques

Le SCoT demande que l'implantation des installations photovoltaïques et thermiques soit facilitée. Il précise également que ces installations doivent se faire en priorité sur les bâtis existants. La modification proposée va dans ce sens.

Le Bureau souhaiterait que cette priorisation trouve si possible une traduction réglementaire.

- ➔ RECONNAIT LA QUALITE DU PROJET URBAIN DE LA CITADELLE PORTE PAR LA COMMUNE.

Le Président,
Marc BERARD

